

Compte rendu de la séance du 20 juillet 2020

Présents : Marc CARAYON, Philippe ANINAT, Carole VIGNE, Christian DOIREAU, Manuel VANNIER, Cathy GENTY, Patrice CRISTOL, Isabelle TIPHON VAYSSIERE, Gisèle OLLIER, Philippe SALVADOR, Christine BOUNIOL
Secrétaire(s) de la séance: Carole VIGNE

Ordre du jour:

- Vote du budget primitif 2020
- Achat Barrières
- Approbation de la liste des contribuables appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 19h00 Intervention de Mr VENTRE
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du Budget Primitif 2020 (DE 2020 21)

Présentation du budget 2020 :

Fonctionnement :

En recettes à la somme de : 275 687.00 Euros

En dépenses à la somme de : 275 687.00 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	52 716.64
012	Charges de personnel, frais assimilés	89 048.00
014	Atténuations de produits	5 600.00
65	Autres charges de gestion courante	36 765.00
66	Charges financières	2 475.00
67	Charges exceptionnelles	1 050.00
022	Dépenses imprévues	3 000.00
023	Virement à la section d'investissement	10 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 577.49
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		202 232.13

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	7 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 181.00
73	Impôts et taxes	105 696.00
74	Dotations et participations	40 552.00
75	Autres produits de gestion courante	9 000.00
77	Produits exceptionnels	130.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	36 673.13
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		202 232.13

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles (Opération annexe mairie)	3 000.00
21	Immobilisations corporelles (Opération diverses/ voirie/gîte)	24 444.87
23	Immobilisations en cours (Opération Aménagement ext. PMR/Annexe mairie)	37 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 010.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		73 454.87

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement (sub pour voirie)	16 100.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 656.40
165	Dépôts et cautionnements reçus	410.00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 577.49
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	21 710.98
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		73 454.87

Adopté à l'unanimité (11 voix pour)

Achat barrières stationnement à la commune de Mourèze (DE 2020 22)

Mr le Maire propose au Conseil d'acheter 10 barrières de stationnement à la commune de Mourèze au prix de 80,00 € l'unité.

Ces barrières permettront de limiter le stationnement sur certaines portions au hameau du Mas Audran, ainsi que dans le village.

Mr le Maire demande au Conseil de délibérer pour cet achat dont le montant total est de 800,00 €.

Approuvé à l'unanimité (11voix pour)

Approbation de la liste des contribuables appelés à siéger à la Commission des Impôts Directs (CCID) (DE 2020 23)

Chaque commune doit instituer une Commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président de la commission et 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes : notamment, :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 25 ans minimum ;
- jouir de ses droits civils ;
- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Taxe professionnelle).

Il est demandé au Conseil Municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Liste approuvée à l'unanimité (11 voix pour)

Questions diverses :

- Référent Ambroisie : Christine BOUNIOL
- Délégué Syndicat Mixte Gestion Salagou-Cirque de Mourèze : Marc CARAYON

Mr le Maire donne compte rendu de la réunion qu'il a eu avec la CCC le matin même.

19h 10 : Intervention de Mr VENTRE, explication PLU aux nouveaux élus